



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## congés payés

Question écrite n° 31504

### Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'affiliation des entrepreneurs et salariés du paysage à la protection sociale agricole. Les 12 000 entrepreneurs et 43 000 salariés du secteur du paysage sont des administrateurs des caisses de mutualité sociale agricole et des caisses de retraite et de prévoyance du régime agricole. Leurs diplômes et titres de qualifications dépendent du ministère de l'agriculture. Du fait de la nature de leur activité (création et entretien de jardins, parcs et espaces verts) ils demandent expressément à ne pas être affiliés aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics. Ils attendent ainsi la modification de l'article D. 732-1 du code du travail pour que les entreprises de ce secteur soient exclues du champ d'application des caisses de congés payés des travaux publics dès lors qu'elles réalisent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires en travaux paysagers. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur l'avenir des professionnels de ce secteur qui, grâce à une croissance de plus de 8 % par an, ont contribué à la création de quelque 10 000 emplois ces trois dernières années.

### Texte de la réponse

Les difficultés évoquées sont réelles, c'est pourquoi il est apparu nécessaire de les régler le plus rapidement possible. La question a donc été abordée lors de la discussion du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux au Parlement. Un amendement déposé au Sénat a été adopté avec un avis favorable du Gouvernement. Le nouvel article 10 bis A de la loi crée un article L. 223-18 dans le code du travail qui exclut les entreprises ayant une activité exclusive ou principale de paysage de l'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Domergue](#)

**Circonscription :** Hérault (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31504

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 janvier 2004, page 27

**Réponse publiée le :** 15 juin 2004, page 4437